

# PRIVALTO PRIVILÈGE

## ACTION TOTAL JUIN 2019

**Titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance**

**Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »**

- **Émetteur** : BNP Paribas Issuance B.V.<sup>(1)</sup>, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.

**Garant de la formule** : BNP Paribas S.A.<sup>(1)</sup>.

L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement** : 10 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique). L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies.

- **Éligibilité** : **Compte titres, contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.** Dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

- **ISIN** : FR0013413275

(1) Notations de crédit au 8 avril 2019:

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+

- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Communication à caractère promotionnel

Cette brochure n'a pas été réalisée par l'assureur

**PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :**  
**DU 12 AVRIL 2019 AU 20 JUIN 2019**  
**(pouvant être clôturée sans préavis)**



**BNP PARIBAS**

**PRIVALTO**

**La banque  
d'un monde  
qui change**

**Privalto Privilège Action Total Juin 2019, titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance**, présente les caractéristiques suivantes :

- Une exposition liée à l'évolution de l'**action TOTAL S.A. (les dividendes ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'action, ce qui est moins favorable à l'investisseur)** ;
- En cours de vie, chaque trimestre, à partir du trimestre 4, un remboursement anticipé automatique possible du capital avec un **gain potentiel de 1,75 %<sup>(1)</sup> par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale<sup>(2)</sup>**, si l'action est stable ou clôture en hausse par rapport à son cours initial à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle<sup>(2)</sup> (soit un gain de 7 %<sup>(1)</sup> par an et un taux de rendement annuel net maximum de 5,61 %<sup>(3)</sup>) ;
- À l'échéance des 10 ans :
  - un **remboursement de l'intégralité du capital<sup>(1)</sup> avec gain de 1,75 %<sup>(1)</sup> par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale<sup>(2)</sup> soit 170 % du capital initial<sup>(1)</sup>**, dès lors que l'action est stable, clôture en hausse ou clôture en baisse mais que cette baisse n'excède pas 20 % par rapport à son cours initial à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup> (soit un gain de 7 %<sup>(1)</sup> par an et un taux de rendement annuel net de 4,37 %<sup>(3)</sup>) ;
  - un **remboursement de l'intégralité du capital<sup>(1)</sup>** dès lors que l'action clôture en baisse de plus de 20 %, mais que cette baisse n'excède pas 50 % par rapport à son cours initial à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>.
  - une **perte en capital partielle ou totale égale à la baisse finale de l'action si l'action clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son cours initial à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>**. L'investisseur subit donc une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'action.

**Privalto Privilège Action Total Juin 2019 est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes exposé pour une durée de 1 an à 10 ans à la seule action TOTAL S.A., et ne bénéficiez pas de la diversification du risque offerte par les indices de marchés actions.**

NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.
- Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation<sup>(2)</sup> ou à la Date d'Échéance le 4 juillet 2029). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ni les frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte titres, ni les prélèvements sociaux et fiscaux. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de faillite, défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

## AVANTAGES

- **Objectif de gain potentiel de 1,75 %<sup>(1)</sup> par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale<sup>(2)</sup> (soit un gain de 7 %<sup>(1)</sup> par an)** : dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle<sup>(2)</sup>, l'action est stable ou clôture en hausse par rapport à son cours initial ou, dès lors qu'à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>, l'action clôture en baisse mais que cette baisse n'excède pas 20 % par rapport à son cours initial.
- **Possible remboursement rapide** : potentiel remboursement anticipé automatique chaque trimestre, à partir du trimestre 4, dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle<sup>(2)</sup>, l'action est stable ou clôture en hausse par rapport à son cours initial.
- **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital<sup>(1)</sup> à la Date d'Échéance<sup>(2)</sup>** : dès lors que l'action ne clôture pas en baisse de plus de 50 % par rapport à son cours initial à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>.

## INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital** :
  - **En cours de vie** : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie.
  - **À l'échéance des 10 ans** : en cas de baisse de l'action de plus de 50 % par rapport à son cours initial à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>.
  - L'instrument financier est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'Échéance.
- **Plafonnement des gains** : le gain potentiel est fixé à 1,75 %<sup>(1)</sup> par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale<sup>(2)</sup> même en cas de hausse de l'action supérieure à ce montant.
- **Les dividendes éventuellement versés par l'action TOTAL S.A. ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'action**. Cette performance résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis.
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance** : elle peut varier de 1 an à 10 ans.
- **Risque de crédit** : L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la Formule (qui induit un risque sur la valeur de marché de l'Euro Medium Term Note (EMTN)) et supporte le risque d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations qui peuvent être modifiées à tout moment ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit.
- **Forte variabilité du montant remboursé à la Date d'Échéance** : il est très sensible à une faible variation de l'action autour du seuil de perte en capital, soit 50 % de baisse par rapport à son cours initial.

(1) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 7 pour connaître le détail des dates.

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc), hors prélèvements sociaux et fiscaux. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

A la Date de Constatation Initiale, le 20 juin 2019, on observe le cours de clôture de l'action TOTAL S.A. et on le retient comme son cours initial.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (TRIMESTRE 4 À 39)

Aux 36 Dates de Constatation Trimestrielle<sup>(1)</sup>, on observe le cours de clôture de l'action et on le compare à son cours initial :

- Si, à l'une de ces dates, l'action est **stable ou clôture en hausse par rapport à son cours initial**, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique<sup>(1)</sup> correspondante :

|                                         |   |                                                                                                                                                          |
|-----------------------------------------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| L'intégralité du capital <sup>(2)</sup> | + | Un gain de 1,75 % <sup>(2)</sup> par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale <sup>(1)</sup> (soit un gain de 7 % <sup>(2)</sup> par an) |
|-----------------------------------------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

*Soit un taux de rendement annuel net compris entre 4,37 %<sup>(3)</sup> et 5,61 %<sup>(3)</sup>, selon le trimestre du remboursement.*

- Sinon, si, à l'une de ces dates, l'action clôture **en baisse par rapport à son cours initial**, le produit continue.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (TRIMESTRE 40)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la Date de Constatation Finale, le 20 juin 2029, le cours de clôture de l'action et on le compare à son cours initial :

- Si, à cette date, l'action est **stable, clôture en hausse, ou clôture en baisse mais que cette baisse n'excède pas 20 % par rapport à son cours initial**, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 4 juillet 2029 :

|                                         |   |                                                                                                                                                                         |
|-----------------------------------------|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| L'intégralité du capital <sup>(2)</sup> | + | Un gain de $40 \times 1,75 \% = 70 \%$ <sup>(2)</sup> soit un gain de 1,75 % <sup>(2)</sup> par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale <sup>(1)</sup> |
|-----------------------------------------|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

*Soit un taux de rendement annuel net de 4,37 %<sup>(3)</sup>.*

- Si, à cette date, l'action clôture **en baisse de plus de 20 % mais que cette baisse n'excède pas 50 % par rapport à son cours initial** l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 4 juillet 2029 :

|                                         |
|-----------------------------------------|
| L'intégralité du capital <sup>(2)</sup> |
|-----------------------------------------|

*Soit un taux de rendement annuel net de -1 %<sup>(3)</sup>.*

- Si, à cette date, l'action clôture **en baisse de plus de 50 % par rapport à son cours initial**, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 4 juillet 2029 :

|                                                            |
|------------------------------------------------------------|
| Le capital <sup>(2)</sup> diminué de la baisse de l'action |
|------------------------------------------------------------|

**L'investisseur subit donc une perte en capital partielle ou totale.**

*Soit un taux de rendement annuel net strictement inférieur à -6,67 %<sup>(3)</sup>*

<sup>(1)</sup> Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement

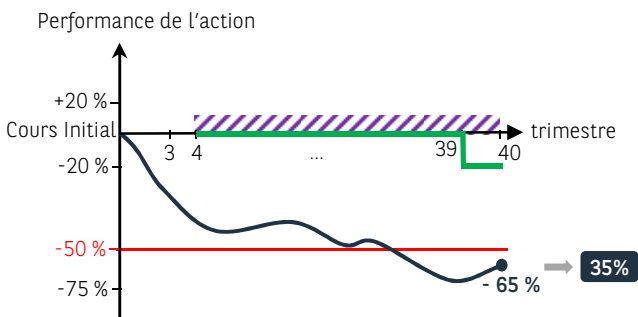
<sup>(3)</sup> Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

## ILLUSTRATIONS

- Performance de l'action (dividendes non réinvestis) par rapport à son cours initial
- Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain

- Pourcentage du capital remboursé
- Seuil de perte en capital la Date d'Échéance<sup>(2)</sup>
- /// Période de constatation Trimestrielle

### SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSSE DE L'ACTION À LA DATE DE CONSTATATION FINALE<sup>(2)</sup>, EN DESSOUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL AU TRIMESTRE 40<sup>(2)</sup>

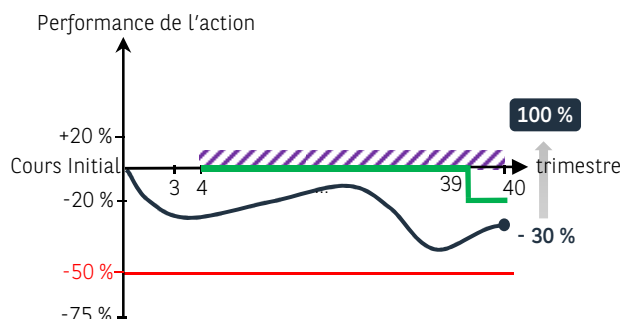


- **Trimestre 1 à 3** : quel que soit le cours de l'action, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
- **Trimestre 4 à 39** : à chaque Date de Constatation Trimestrielle<sup>(2)</sup>, l'action clôture en baisse par rapport à son cours initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé, le produit continue.
- **Trimestre 40** : à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>, l'action clôture en baisse de 65 % par rapport à son cours initial, en dessous du seuil de perte en capital à la Date d'Échéance<sup>(2)</sup>.

**Montant remboursé : intégralité du capital<sup>(2)</sup> - 65 % = 35 % du capital<sup>(2)</sup>, soit un taux de rendement annuel net de -10,82 %<sup>(3)</sup> (inférieur à celui de l'action égal à -9,92 %).**

*Dans le cas le plus défavorable où l'action clôturerait en baisse par rapport à son cours initial à toutes les Dates de Constatation Trimestrielle<sup>(2)</sup> et céderait l'intégralité de sa valeur à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>, la somme restituée à la Date d'Échéance<sup>(2)</sup> serait nulle et la perte en capital totale.*

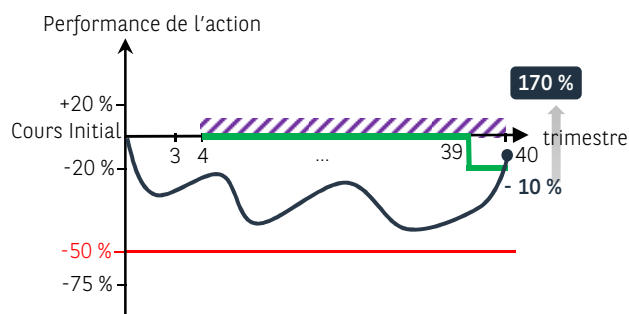
### SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSSE DE L'ACTION À LA DATE DE CONSTATATION FINALE<sup>(2)</sup>, EN DESSOUS DU SEUIL DE REMBOURSEMENT AVEC GAIN ET AU-DESSUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL AU TRIMESTRE 40<sup>(2)</sup>



- **Trimestre 1 à 3** : quel que soit le cours de l'action, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
- **Trimestre 4 à 39** : à chaque Date de Constatation Trimestrielle<sup>(2)</sup>, l'action clôture en baisse par rapport à son cours initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé, le produit continue.
- **Trimestre 40** : à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>, l'action clôture en baisse de 30 % par rapport à son cours initial, au-dessus du seuil de perte en capital à la Date d'Échéance, mais en dessous du seuil de remboursement automatique avec gain.

**Montant remboursé : intégralité du capital<sup>(2)</sup>, soit un taux de rendement annuel net de -1 %<sup>(3)</sup> (supérieur à celui de l'action, égal à -3,49 %).**

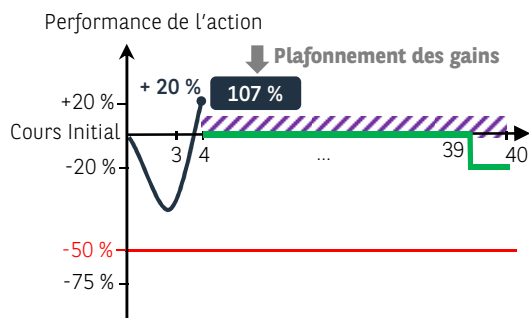
### SCÉNARIO FAVORABLE : BAISSSE DE L'ACTION À LA DATE DE CONSTATATION FINALE<sup>(2)</sup>, AU-DESSUS DU SEUIL DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE AVEC GAIN AU TRIMESTRE 40<sup>(2)</sup>



- **Trimestre 1 à 3** : quel que soit le cours de l'action, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
- **Trimestre 4 à 39** : à chaque Date de Constatation Trimestrielle<sup>(2)</sup>, l'action clôture en baisse par rapport à son cours initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé, le produit continue.
- **Trimestre 40** : à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>, l'action clôture en baisse de 10 % par rapport à son cours initial, au-dessus du seuil de remboursement automatique avec gain. L'intégralité du capital<sup>(2)</sup> est remboursée avec gain.

**Montant remboursé : intégralité du capital<sup>(1)</sup> + gain de 40 x 1,75 %<sup>(1)</sup> = 170 %<sup>(1)</sup> du capital, soit un taux de rendement annuel net de 4,37 %<sup>(3)</sup> (supérieur à celui de l'action, égal à -2,03 %).**

### SCÉNARIO AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : FORTE HAUSSE DE L'ACTION À LA DATE DE CONSTATATION TRIMESTRIELLE AU TRIMESTRE 4<sup>(2)</sup>



- **Trimestre 1 à 3** : quel que soit le cours de l'action, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
- **Trimestre 4** : à la 1<sup>ère</sup> Date de Constatation Trimestrielle<sup>(2)</sup>, l'action clôture en hausse de 20 % par rapport à son cours initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé, le produit est remboursé automatiquement par anticipation.

**Montant remboursé : intégralité du capital<sup>(1)</sup> + gain de 4 x 1,75 %<sup>(1)</sup> = 107 %<sup>(1)</sup> du capital, soit un taux de rendement annuel net de 5,61 %<sup>(3)</sup> (inférieur à celui de l'action, égal à 19,03 %, du fait du plafonnement des gains).**

*Dans le cas où, à une Date de Constatation Trimestrielle<sup>(2)</sup> ou à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>, l'action clôturerait exactement à son cours initial ou légèrement au-dessus, le rendement du produit serait meilleur que celui de l'action, du fait de la fixation des gains à 1,75 %<sup>(1)</sup> par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale<sup>(2)</sup>.*

**Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'action et du produit.**

(1) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 7 pour connaître le détail des dates.

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

## ZOOM SUR L'ACTION TOTAL S.A. (dividendes non réinvestis)

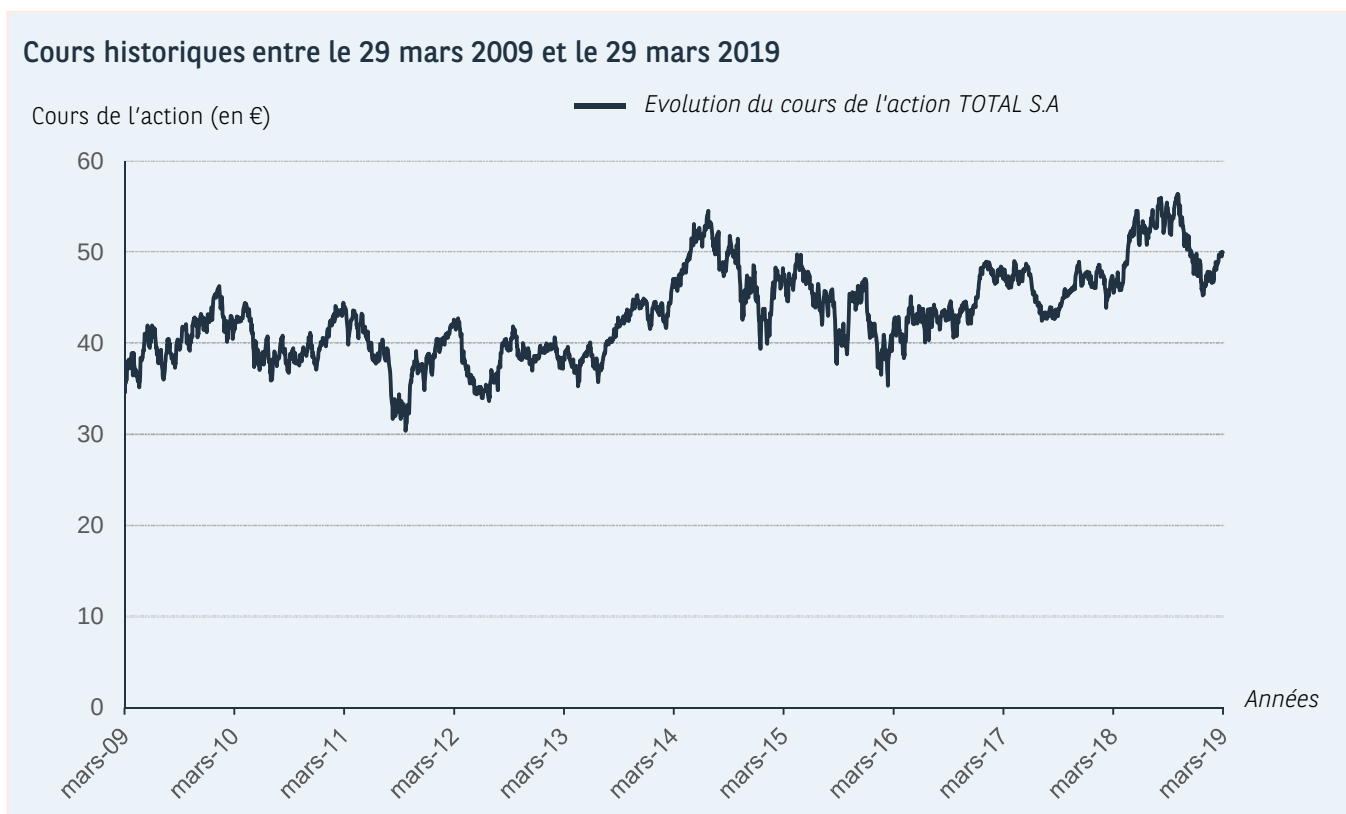
Total S.A. est un groupe industriel international structuré par une forte culture d'entreprise et dont les métiers s'organisent autour d'activités pétrolières et gazières.

Pour plus de détails sur les résultats de l'entité Total S.A., merci de consulter la page dédiée : <http://www.total.com/fr/actionnaires/resultats-et-perspectives>.

Seules les variations du cours de l'action Total S.A. sont prises en compte dans la performance de l'action. Les dividendes éventuellement versés par l'action ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'action. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.

## Performance de l'action TOTAL S.A. (dividendes non réinvestis)

**Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.**



Source : Bloomberg, le 29 mars 2019

| Performance cumulée de l'action TOTAL S.A. (dividendes non réinvestis) |        |         |
|------------------------------------------------------------------------|--------|---------|
| 1 an                                                                   | 5 ans  | 10 ans  |
| 7,35 %                                                                 | 4,03 % | 31,89 % |

Source : Bloomberg, le 29 mars 2019



## PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs doivent prendre connaissance de la Documentation Juridique des Titres de Créance et plus particulièrement de la rubrique « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque lié au sous-jacent** – Le mécanisme de remboursement est lié à la performance de l'action TOTAL S.A. (dividendes non réinvestis).
- **Risque découlant de la nature du produit** – En cas de revente du produit avant la Date d'Échéance ou, selon le cas, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique<sup>(1)</sup>, alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur Dates d'Échéance<sup>(2)</sup>. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. **Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- **Risques de marché** – Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'action TOTAL S.A. (dividendes non réinvestis), mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment sa volatilité, les taux d'intérêt et la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup>, si l'action clôture aux alentours du seuil de perte en capital, soit 50 % de baisse par rapport à son cours initial.
- **Risque de liquidité** – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit** – L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la Garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Titres de Créance émis par l'Émetteur.



(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

|                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Code ISIN                                   | FR0013413275                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Forme juridique                             | EMTN (Euro Medium Term Notes), titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.                                                                                                                                                                                                                           |
| Émetteur                                    | BNP Paribas Issuance B.V. <sup>(1)</sup> , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Garant de la formule                        | BNP Paribas S.A. <sup>(1)</sup> . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'action                                                                                                                                                   |
| Montant de l'émission                       | 30 000 000 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Valeur nominale                             | 1 000 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Prix d'émission                             | 100 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Éligibilité                                 | Compte-titres, contrats d'assurance vie ou de capitalisation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Offre au public :                           | Oui, en France uniquement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Commercialisation                           | Du 12 avril 2019 au 20 juin 2019                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Garantie en capital                         | <b>Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Commissions de distribution                 | Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage SNC au distributeur. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant maximum annuel égal à 1% TTC du montant placé par le distributeur. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Le détail de ces commissions est disponible sur demande effectuée auprès du distributeur. |
| Sous-jacent                                 | Action TOTAL S.A. <b>(dividendes non réinvestis)</b> - Code Bloomberg FP FP EQUITY                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Date d'Émission                             | 12 avril 2019                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Date de Constatation Initiale               | 20 juin 2019                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Dates de Constatation Trimestrielle         | Le 20 de chaque trimestre ou, si le 20 n'est pas un jour de bourse, le jour de bourse suivant du 22 juin 2020 au 20 mars 2029 sauf pour les dates suivantes : 22 juin 2020.                                                                                                                                                                                                                |
| Dates de Remboursement Anticipé Automatique | Le 3 de chaque trimestre ou, si le 3 n'est pas un jour ouvré, le jour ouvré suivant du 6 juillet 2020 au 3 avril 2029 sauf pour les dates suivantes : 6 juillet 2020, 4 octobre 2022, 4 juillet 2023, 4 octobre 2023, 4 juillet 2024, 4 octobre 2024, 4 juillet 2025, 6 octobre 2025, 7 avril 2026, 6 juillet 2026, 4 juillet 2028, 4 octobre 2028.                                        |
| Date de Constatation Finale                 | 20 juin 2029                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Date d'Échéance                             | 4 juillet 2029                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Publication de la valorisation              | Valorisation quotidienne dans des conditions normales de marché publiée sur la page Reuters [FR0013413275=BNPP], Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.                                                                                                                                                                 |
| Agent de calcul                             | BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts)                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Double valorisation                         | Une double valorisation sera assurée, tous les quinze jours, par Thomson Reuters qui est une société indépendante financièrement de BNP Paribas.                                                                                                                                                                                                                                           |
| Marché secondaire                           | Liquidité quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente de 1 % maximum.                                                                                                                                                |
| Cotation                                    | Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

(1) Notations de crédit au 8 avril 2019:

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

## AVERTISSEMENT

Privalto Privileged Action Total Juin 2019 (ci-après les « Titres de créance ») sont des Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé), pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie ou de capitalisation libellés en unité de compte, dont la souscription, le placement, la revente pourra intervenir par voie d'offre public en France uniquement. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur situation financière, la présente brochure et la documentation juridique des Titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur les Titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. **La documentation juridique des Titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base pour l'Émission de Notes, daté du 5 juin 2018 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 18-226, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 12 Avril 2019, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »).** Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule. Durant la période de commercialisation, le Prospectus de Base daté du 5 juin 2018 (le « Prospectus de Base Initial ») sera mis à jour aux alentours du 3 juin 2019 (le « Prospectus de Base Mis à Jour »). L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les termes et conditions applicables aux Titres de créance sont ceux décrits dans le Prospectus de Base Initial. Néanmoins, pour bénéficier d'une information financière à jour sur l'Émetteur ainsi que sur les facteurs de risques, les investisseurs sont invités à se référer au Prospectus de Base à compter de sa publication.

L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du Titre de créance. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaudra. La documentation juridique est disponible sur demande auprès du distributeur, sur le site de l'AMF [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et sur [www.eqdpo.bnpparibas.com/FR0013413275](http://www.eqdpo.bnpparibas.com/FR0013413275)

**PRIVALTO**



**BNP PARIBAS**

La banque  
d'un monde  
qui change